

# **AFFICHAGE**

**APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 76.3 ET 76.4)**

**ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE  
DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DU SECTEUR DE LA  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
AINSI QUE POUR LES BIOCHIMISTES CLINIQUES, LES  
BIOCHIMISTES CLINIQUES CHEFS DE LABORATOIRE, LES  
PHYSICIENS MÉDICAUX, LES PHARMACIENS, LES CHEFS DE  
DÉPARTEMENT DE PHARMACIE, LES SAGES-FEMMES ET LES  
RESPONSABLES DES SERVICES DE SAGES-FEMMES**

**20 DÉCEMBRE 2011**

## **INFORMATION SUR L’AFFICHAGE**

Vous trouverez ci-après les éléments de l’affichage requis par la Loi sur l’équité salariale (art. 76.3 et 76.4)<sup>1</sup>. La version officielle de cet affichage est disponible sur Internet à l’adresse suivante :

[http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info\\_equite/maintien/francais/pgsante\\_1a.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/maintien/francais/pgsante_1a.pdf)

Une version anglaise de cet affichage est aussi disponible à l’adresse suivante :

[http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info\\_equite/maintien/anglais/pgsante\\_1a.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/maintien/anglais/pgsante_1a.pdf)

Le document peut aussi être consulté à la direction des ressources humaines de chacun des représentants locaux de l’employeur.

## **PRISE D’EFFET**

L’évaluation du maintien de l’équité salariale prévue à l’article 76.1 de la Loi étant complétée, les résultats sont affichés à compter du 20 décembre 2011 pour une durée de 60 jours, soit jusqu’au 20 février 2012.

## **RENSEIGNEMENTS-OBSERVATIONS**

Toute salariée ou tout salarié, visé par la présente, qui désire des renseignements additionnels ou veut présenter des observations au Conseil du trésor, peut dans les 60 jours qui suivent la date d’affichage, communiquer par courriel à :

[maintien-pgsante@oricom.ca](mailto:maintien-pgsante@oricom.ca)

ou par la poste, à l’adresse suivante:

Maintien de l’équité salariale  
Programme général du secteur de la santé  
875, Grande Allée Est, RC-159  
Québec (Québec) G1R 5R8

Le Conseil du trésor procédera, dans les 30 jours suivant le 20 février 2012, à un nouvel affichage d’une durée de 60 jours en précisant les modifications apportées ou en précisant qu’aucune modification n’est nécessaire.

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c.E-12.001

# **ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AINSI QUE POUR LES BIOCHIMISTES CLINIQUES, LES BIOCHIMISTES CLINIQUES CHEFS DE LABORATOIRE, LES PHYSICIENS MÉDICAUX, LES PHARMACIENS, LES CHEFS DE DÉPARTEMENT DE PHARMACIE, LES SAGES-FEMMES ET LES RESPONSABLES DES SERVICES DE SAGES-FEMMES**

---

## **Affichage prévu par la Loi sur l'équité salariale**

L'article 76.3 de la Loi précise que l'employeur doit, lorsqu'il a évalué le maintien de l'équité salariale, en afficher les résultats. Les éléments faisant l'objet de cet affichage sont décrits ci-après :

### **1. Le sommaire de la démarche retenue pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale**

Conformément à l'article 76.2 de la Loi, le Conseil du trésor a choisi de procéder seul à l'évaluation du maintien de l'équité salariale. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a collaboré étroitement tout au long de la démarche pour effectuer les différents travaux, soit:

- les recherches visant à identifier les événements susceptibles de créer ou de recréer des écarts salariaux;
- la vérification de l'identification des catégories d'emplois et des prédominances sexuelles;
- la réalisation des enquêtes visant à compléter les informations nécessaires à l'évaluation des catégories d'emplois;
- l'évaluation des catégories d'emplois;
- l'estimation des écarts salariaux et la détermination des ajustements, s'il y a lieu.

Pour réaliser cette évaluation, l'employeur a considéré les informations les plus récentes mises à sa disposition et son approche s'est inscrite en continuité du programme d'équité salariale complété en novembre 2010. Ainsi, l'employeur a cherché à maintenir une stabilité dans les différentes composantes du programme. Les outils (questionnaire d'enquête, système d'évaluation, règles d'interprétation, pondération, intervalles de points, rangements) et la méthode d'estimation des écarts salariaux (méthode globale, courbe polynômiale de

3<sup>e</sup> degré) qui ont servi à l'établissement du programme ont été utilisés avec la même rigueur, ce qui a permis d'obtenir des résultats cohérents.

## **2. Les principaux événements ayant généré des ajustements**

Les principaux événements qui ont généré des ajustements sont les suivants :

- la modification, la création, l'abolition ou la fusion de corps d'emplois et de catégories d'emplois à prédominances féminine et masculine;
- la mise à jour ou la révision du Répertoire des modalités de classification;
- les modifications aux exigences des Ordres professionnels;
- les modifications au Code des professions;
- l'application des paramètres généraux d'augmentation salariale incluant celui du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **3. La liste des catégories d'emplois à prédominance féminine qui ont droit à des ajustements et le pourcentage des ajustements à verser**

Les catégories d'emplois à prédominance féminine qui bénéficient d'un ajustement salarial à la suite de l'évaluation du maintien de l'équité salariale sont présentées à l'annexe 1.

## **4. La date d'affichage, les droits des salariées et salariés et les délais pour les exercer**

Conformément à l'article 76.4 de la Loi, toute salariée ou tout salarié visé par le présent affichage peut, par écrit, dans les 60 jours suivant la date d'affichage, demander des renseignements additionnels ou présenter des observations au Conseil du trésor. Celui-ci a 30 jours pour procéder à un nouvel affichage, d'une durée de 60 jours, en précisant les modifications apportées à l'affichage ou en précisant qu'aucune modification n'est nécessaire.

La date d'affichage déterminant le début du délai de 60 jours est celle apparaissant sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor, soit le 20 décembre 2011.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE FÉMININE - AJUSTEMENTS SALARIAUX  
ISSUS DE L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
340	11	Directeur des soins infirmiers	3228	0,53
259	21	Directeur d'activités d'établissement et ...	3238	0,52
340	21	Directeur des soins infirmiers	3238	0,52
341	21	Directeur adjoint des soins infirmiers	3238	0,52
349	21	Directeur des soins infirmiers et ...	3238	0,52
999	21	Directeur associé des soins infirmiers	3238	0,52
999	21	Directeur associé des soins infirmiers - mission chirurgicale (unités de soins chirurgicaux)	3238	0,52
340	22	Directeur des soins infirmiers	3239	0,52
349	22	Directeur des soins infirmiers et ...	3239	0,52
999	22	Directeur des soins infirmiers et des programmes de santé publique	3239	0,52
340	24	Directeur des soins infirmiers	3241	3,92
343	24	Directeur des soins infirmiers - conseil	3241	3,92
349	24	Directeur des soins infirmiers et ...	3241	3,92
340	25	Directeur des soins infirmiers	3242	1,91
341	22	Directeur adjoint des soins infirmiers	3327	0,52
999	22	Directeur associé des soins infirmiers	3327	0,52
999	22	Directeur associé - mission des soins infirmiers médicaux	3327	0,52
222	11	Adjoint au directeur des services techniques ou matériels	3358	0,58
302	13	Adjoint au directeur des services professionnels	3393	0,07
342	13	Adjoint au directeur des soins infirmiers	3393	0,07
823	12	Coordonnateur d'activités d'établissement	3415	0,33
823	13	Coordonnateur d'activités d'établissement	3416	0,07
999	14	Coordonnateur des activités de recherche	3477	0,02
999	14	Coordonnateur des activités d'enseignement	3477	0,02
999	14	Coordonnateur de l'enseignement et de la formation	3477	0,02
999	14	Coordonnateur des activités de recherche et de transfert des connaissances	3477	0,02
999	14	Coordonnateur - recherche	3477	0,02
999	14	Coordonnateur - enseignement	3477	0,02
999	14	Coordonnateur de la recherche	3477	0,02
999	14	Conseiller à la coordination de l'enseignement	3477	0,02
999	14	Coordonnateur administratif aux communications et au développement des communautés	3497	4,68
372	13	Adjoint au directeur de l'administration du ou des programmes	3513	0,07
825	13	Coordonnateur des services sociaux	3513	0,07
999	13	Coordonnateur des ressources intermédiaires et familiales	3513	0,07
999	13	Coordonnateur de la santé publique et de la santé au travail	3513	0,07
340	12	Directeur des soins infirmiers	3542	0,33
800	11	Coordonnateur d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié	3554	0,53
800	12	Coordonnateur d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié	3555	0,33
562	13	Coordonnateur ou chef d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié en hébergement	3556	0,07
800	13	Coordonnateur d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié	3556	0,07
819	11	Coordonnateur ou chef du service de biologie médicale	3568	0,58
999	11	Chef du secteur - cytogénétique	3568	0,58
999	11	Chef du secteur - laboratoire de pathologie	3568	0,58

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
819	12	Coordonnateur ou chef du service de biologie médicale	3569	0,53
999	12	Chef du secteur - laboratoire central	3569	0,53
819	13	Coordonnateur ou chef du service de biologie médicale	3570	0,33
999	13	Chef technologiste du laboratoire de biochimie	3570	0,33
999	13	Chef technologiste en hématologie	3570	0,33
999	13	Chef du service de biologie Médicale	3570	0,33
999	13	Adjoint au coordonnateur du service de biologie médicale	3570	0,33
558	10	Chef du service d'alimentation	3588	0,43
556	11	Chef des activités d'alimentation	3589	0,58
558	11	Chef du service d'alimentation	3589	0,58
555	12	Chef du service de nutrition clinique	3590	0,33
556	12	Chef des activités d'alimentation	3590	0,33
558	12	Chef du service d'alimentation	3590	0,33
555	13	Chef du service de nutrition clinique	3591	0,07
556	13	Chef des activités d'alimentation	3591	0,07
558	13	Chef du service d'alimentation	3591	0,07
655	13	Chef de secteur de nutrition clinique	3591	0,07
999	13	Adjoint au chef des activités d'alimentation	3591	0,07
999	12	Chef du service d'alimentation et entretien ménager	3596	0,53
202	12	Adjoint au directeur des ressources humaines	3639	0,53
560	12	Chef du service en ressources humaines	3639	0,53
561	12	Chef du service de santé	3639	0,53
579	12	Chef du service de la paie	3639	0,53
567	12	Chef d'activités de santé et sécurité du travail	3639	0,53
999	12	Chef du service du centre Acti-Santé	3639	0,53
999	12	Adjoint au chef service rémunération	3639	0,53
560	13	Chef du service en ressources humaines	3640	0,33
561	13	Chef du service de santé	3640	0,33
563	13	Chef du service des relations de travail	3640	0,33
567	13	Chef d'activités de santé et sécurité du travail	3640	0,33
579	13	Chef du service de la paie	3640	0,33
999	13	Coordonnateur des services de santé du personnel et soins ambulatoires	3640	0,33
999	13	Chef du service de la paie	3640	0,33
560	14	Chef du service en ressources humaines	3641	0,02
561	14	Chef du service de santé	3641	0,02
563	14	Chef du service des relations de travail	3641	0,02
565	14	Chef du service des avantages sociaux	3641	0,02
566	14	Chef du service de développement des ressources humaines	3641	0,02
567	14	Chef d'activités de santé et sécurité du travail	3641	0,02
568	14	Chef du service de dotation	3641	0,02
579	14	Chef du service de la paie	3641	0,02
999	14	Chef du service des ressources humaines	3641	0,02
999	10	Chef du service de secrétariat	3676	0,43
511	14	Chef de services administratifs	3681	0,02
999	14	Chef des services administratifs et d'accueil	3681	0,02
999	14	Chef des services administratifs	3681	0,02
578	10	Chef du service des télécommunications	3687	0,43
704	10	Conseiller en communication	3687	0,43
999	10	Chef du secteur - télécommunications	3687	0,43

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
578	12	Chef du service des télécommunications	3689	0,53
550	10	Chef du service d'accueil	3693	0,43
550	11	Chef du service d'accueil	3694	0,58
999	11	Chef du secteur - admissions	3694	0,58
999	11	Chef de secteur accueil	3694	0,58
550	12	Chef du service d'accueil	3695	0,53
999	12	Chef du service des activités hospitalières	3695	0,53
999	12	Adjoint au chef du service accueil et admission	3695	0,53
550	13	Chef du service d'accueil	3696	0,33
999	13	Chef du service de l'accueil et de la centrale des rendez-vous	3696	0,33
999	13	Chef du service d'accueil	3696	0,33
999	10	Chef du secteur des services d'accueil et d'archives médicales	3700,1	0,43
551	13	Chef du service d'accueil et des archives	3702	0,33
999	13	Chef du service de la gestion du parcours patient	3702	0,33
999	13	Chef du service accueil et transport des usagers	3702	0,33
999	13	Chef du service d'accueil et de la brancarderie centralisée et transport	3702	0,33
552	10	Chef du service des archives	3707	0,43
999	10	Superviseur des archives médicales	3707	0,43
999	10	Assistant-chef archives médicales	3707	0,43
552	11	Chef du service des archives	3708	0,58
552	12	Chef du service des archives	3709	0,53
999	12	Chef du service archives médicales et admission	3709	0,53
552	13	Chef du service des archives	3710	0,33
999	13	Chef du service - documents	3710	0,33
553	10	Chef du service des bénévoles	3722	0,43
553	13	Chef des ressources bénévoles	3725	0,33
999	13	Conseiller aux activités, responsable du bénévolat, animation et loisir	3725	0,33
999	13	Chef des ressources bénévoles	3725	0,33
999	13	Chef des activités récréatives, bénévoles et vie spirituelle	3725	0,33
999	13	Conseiller activités loisirs	3725	0,33
542	10	Coordonnateur ou chef du service d'imagerie médicale	3734	0,43
543	10	Chef du service en médecine nucléaire	3734	0,43
544	10	Chef du service d'électrophysiologie	3734	0,43
542	12	Coordonnateur ou chef du service d'imagerie médicale	3736	0,53
543	12	Chef du service en médecine nucléaire	3736	0,53
544	12	Chef du service d'électrophysiologie	3736	0,53
999	12	Chef des services diagnostiques (électrophysiologie)	3736	0,53
542	13	Coordonnateur ou chef du service d'imagerie médicale	3737	0,33
543	13	Chef du service en médecine nucléaire	3737	0,33
544	13	Chef du service d'électrophysiologie	3737	0,33
999	13	Adjoint - imagerie médicale	3737	0,33
999	13	Chef technologue - radiologie	3737	0,33
999	13	Chef du secteur des services diagnostiques	3737	0,33
536	13	Chef du service de physiothérapie	3744	0,33

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
510	13	Chef de l'administration du ou de programmes (CSSS)	3775	0,07
999	13	Chef du secteur enfance, jeunesse, famille	3775	0,07
999	13	Chef d'administration de programmes santé mentale	3775	0,07
999	13	Chef d'administration de programme santé mentale adulte - suivi intensif et ressources non institutionnelles	3775	0,07
999	13	Gestionnaire clinique programme famille, enfance, jeunesse	3775	0,07
510	12	Chef de l'administration du ou de programmes (CSSS)	3779	0,53
512	12	Chef de programmes à la clientèle	3793,1	0,53
525	12	Chef en centre jeunesse - application des mesures	3793,1	0,53
711	12	Conseiller en gestion des programmes sociaux	3793,1	0,53
512	13	Chef de programmes à la clientèle	3794	0,07
999	13	Chef de programmes à la clientèle	3794	0,07
507	10	Chef d'unité de soins infirmiers en hébergement	3808	0,58
538	10	Chef du service du centre de jour	3808	0,58
507	11	Chef d'unité de soins infirmiers en hébergement	3809	0,53
538	12	Chef du service du centre de jour	3818	0,53
513	13	Chef du service d'hôpital de jour	3819	0,33
538	13	Chef du service du centre de jour	3819	0,33
999	13	Coordonnateur du centre de jour	3819	0,33
548	10	Chef du service de centrale de distribution	3822	0,43
999	10	Chef du secteur - stérilisation	3822	0,43
999	10	Chef du secteur, services de stérilisation	3822	0,43
548	12	Chef du service de centrale de distribution	3824	0,33
999	12	Chef adjoint - service central de stérilisation	3824	0,33
999	12	Adjoint au chef des services de stérilisation	3824	0,33
548	13	Chef du service de centrale de distribution	3825	0,07
999	15	Coordonnateur de la pratique professionnelle	3828	3,64
999	12	Chef du secteur des activités de remplacement	3828,3	0,53
999	12	Supervisor - nursing staffing office	3828,3	0,53
999	14	Chef du service de la qualité	3834	0,02
562	12	Coordonnateur ou chef d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié en hébergement	3836	0,33
657	11	Chef du secteur de distribution alimentaire	3854	0,58
999	11	Chef du secteur - cafétéria	3854	0,58
657	12	Chef du secteur de distribution alimentaire	3855	0,53
685	12	Chef de section alimentaire	3855	0,53
999	12	Chef du secteur cafétéria et laverie	3855	0,53
658	12	Chef du secteur de production-distribution alimentaire	3869	0,53
999	12	Chef du secteur restauration et développement	3869	0,53
999	12	Chef du secteur de production-distribution alimentaire	3869	0,53
999	12	Chef du secteur des archives médicales	3896	0,53
999	12	Chef des secrétariats médicaux	3896	0,53
999	12	Adjoint au chef de service accueil et brancarderie	3896	0,53

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
999	10	Chef du secteur - clinique dentaire (pédiatrie)	3899	0,43
999	11	Chef du secteur ophtalmologie	3900	0,58
548	11	Chef du service de centrale de distribution	3910	0,58
999	11	Chef adjoint - service central de stérilisation	3910	0,58
999	11	Adjoint au chef du service central de stérilisation	3910	0,58
704	13	Conseiller en communication	3926	0,33
999	13	Chef du service des communications	3926	0,33
704	14	Conseiller en communication	3927	0,02
999	14	Conseiller aux communications et relations avec la communauté	3927	0,02
999	14	Chef des relations publiques	3927	0,02
999	14	Conseiller en communication	3927	0,02
999	13	Conseiller à la direction générale	3931	0,33
202	13	Adjoint au directeur des ressources humaines	3953	0,33
700	13	Conseiller en santé et sécurité du travail	3953	0,33
705	13	Conseiller en relations de travail	3953	0,33
706	13	Conseiller en dotation	3953	0,33
708	13	Conseiller en développement des ressources humaines	3953	0,33
715	13	Conseiller en gestion des ressources humaines	3953	0,33
717	13	Conseiller en procédés administratifs	3953	0,33
999	13	Conseiller en gestion des ressources humaines	3953	0,33
712	13	Conseiller en gestion des programmes	3981	0,33
720	13	Conseiller aux établissements	3981	0,33
999	13	Conseiller à l'équipe d'optimisation de l'utilisation du plateau hospitalier	3981	0,33
999	13	Conseiller - système d'information clientèle et gestion documentaire	3981	0,33
999	13	Conseiller en gestion des programmes	3981	0,33
999	13	Conseiller en gestion des programmes (Info-santé)	3981	0,33
999	13	Conseiller en programmation (CRDI)	3981	0,33
719	13	Conseiller en planification et programmation	3985	0,33
999	13	Conseiller en planification et programmation	3985	0,33
999	13	Conseiller en gestion de l'information	3985	0,33
714	10	Conseiller clinicien en soins infirmiers	3993	0,43
710	13	Conseiller en évaluation de la qualité des soins	3996	0,33
714	13	Conseiller clinicien en soins infirmiers	3996	0,33
718	13	Conseiller en activités cliniques	3996	0,33
999	13	Conseiller en gestion des risques, qualité et communication	3996	0,33
999	13	Conseiller en prévention et contrôle des infections	3996	0,33
999	13	Conseiller en soins infirmiers	3996	0,33
999	13	Conseiller clinicien administratif	3996	0,33
999	13	Conseiller en prévention et en contrôle des infections	3996	0,33
999	13	Conseiller - adjoint clinique administratif au programme soins aigus	3996	0,33
999	13	Conseiller cadre en prévention des infections	3996	0,33
999	13	Coordonnateur en gestion des risques, qualité, prévention des infections	3996	0,33
999	13	Conseiller cadre clinique	3996	0,33
999	13	Conseiller cadre clinique et chef des services bénévoles, brancarderie et pastorale	3996	0,33
710	14	Conseiller en évaluation de la qualité des soins	3997	0,02
714	14	Conseiller clinicien en soins infirmiers	3997	0,02
718	14	Conseiller en activités cliniques	3997	0,02
999	14	Conseiller clinique en prévention des infections	3997	0,02
999	14	Conseiller à la qualité des actes infirmiers	3997	0,02
999	14	Conseiller aux activités cliniques et médicales	3997	0,02
999	14	Conseiller en soins infirmiers (conseiller clinicien)	3997	0,02

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
999	14	Conseiller cadre en prévention et contrôle des infections	3997	0,02
999	14	Conseiller en évaluation de la qualité des soins	3997	0,02
999	14	Conseiller en milieu de vie	3997	0,02
999	14	Conseiller clinicien en soins infirmiers	3997	0,02
999	14	Conseiller en soins infirmiers	3997	0,02
999	14	Conseiller formation clinique (soins infirmiers)	3997	0,02
999	14	Conseiller à la gestion des produits et équipement de soins	3997	0,02
999	14	Coordonnateur du programme de prévention et de contrôle des infections et du service de santé du personnel	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre clinique	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre à la formation (soins infirmiers)	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre attraction et fidélisation de la main-d'œuvre en soins infirmiers	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre pour le développement de services pédiatriques de proximité	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre aux services de prévention clinique	3997	0,02
999	14	Conseiller au soutien clinique et développement des compétences	3997	0,02
999	14	Conseiller cadre en réorganisation du travail et coordination des stages cliniques	3997	0,02
999	14	Conseiller en produits spécialisés pour les blocs opératoires	3997	0,02
999	14	Cadre intermédiaire - soins infirmiers	3997	0,02
999	14	Coordonnateur en prévention et contrôle des infections	3997	0,02
999	14	Conseiller en activités cliniques	3997	0,02
999	14	Responsable prévention des infections	3997	0,02
346	15	Directeur de la qualité et de la gestion des risques	5008	3,64
370	22	Directeur de l'administration du ou des programmes	5021	2,26
374	22	Directeur de l'administration du programme perte d'autonomie liée au vieillissement	5021	2,26
379	22	Directeur de l'administration du ou des programmes et ...	5021	2,26
370	20	Directeur de l'administration du ou des programmes	5026	1,46
373	20	Directeur de l'administration du programme de santé physique	5026	1,46
374	20	Directeur de l'administration du programme perte d'autonomie liée au vieillissement	5026	1,46
377	20	Directeur de l'administration de programme santé mentale et dépendances	5026	1,46
378	20	Directeur de l'administration du programme - problématiques particulières	5026	1,46
379	20	Directeur de l'administration du ou des programmes et ...	5026	1,46
999	20	Directeur associé, médecine, chirurgie, soins contre le cancer, santé des femmes et santé mentale	5026	1,46
999	20	Directeur services des personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement et déficience physique	5026	1,46
999	20	Directeur de l'administration du programme de santé physique	5026	1,46
999	20	Directeur du programme personnes en perte d'autonomie	5026	1,46
400	22	Directeur de l'administration des services sociaux	5027	2,26
410	12	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5030	2,41
410	19	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5032	1,44
411	19	Commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services	5032	1,44
420	19	Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services	5032	1,44
527	15	Chef du service d'orthophonie	5040	3,64
718	18	Conseiller en activités cliniques	5052	1,66
999	11	Chef du secteur - pharmacie	5059	3,54
999	11	Adjoint au chef de département de la pharmacie	5059	3,54
999	18	Coordonnateur des services de biologie médicale	5060	1,66
999	18	Chef clinico-administratif en biologie médicale	5060	1,66
999	10	Chef du secteur - pharmacie	5063	4,44

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
370	21	Directeur de l'administration du ou des programmes	5072	1,75
373	21	Directeur de l'administration du programme de santé physique	5072	1,75
374	21	Directeur de l'administration du programme perte d'autonomie liée au vieillissement	5072	1,75
377	21	Directeur de l'administration de programme santé mentale et dépendances	5072	1,75
379	21	Directeur de l'administration du ou des programmes et ...	5072	1,75
999	21	Directeur des services de l'hébergement, SAD-SP	5072	1,75
999	21	Directeur adjoint regroupement clientèles	5072	1,75
999	10	Chef du secteur du personnel clérical des services ambulatoires	5077	4,44
999	10	Chef du secteur des cliniques ambulatoires	5077	4,44
999	11	Chef du secteur - soins ambulatoires	5089	3,69
823	17	Coordonnateur d'activités d'établissement	5091	2,10
999	17	Coordonnateur des milieux de vie substituts	5091	2,10
999	17	Coordonnateur clinico-administratif - milieu de vie substitut institutionnel	5091	2,10
999	17	Responsable de la direction (responsable de centre d'hébergement)	5091	2,10
999	17	Responsable des services à la clientèle (hébergement)	5091	2,10
999	17	Responsable de direction	5091	2,10
999	17	Coordonnateur d'activités d'établissement	5091	2,10
999	15	Chef du service bio statistique	5092	3,64
999	14	Conseiller cadre - développement commercial	5093	4,68
999	10	Chef du service de la caisse des patients, fiducie, comptes à recevoir et télécommunications	5099	4,44
370	19	Directeur de l'administration du ou des programmes	5101	7,41
371	19	Directeur adjoint de l'administration du ou des programmes	5101	7,41
373	19	Directeur de l'administration du programme de santé physique	5101	7,41
374	19	Directeur de l'administration du programme perte d'autonomie liée au vieillissement	5101	7,41
375	19	Directeur de l'administration du programme enfance, jeunesse et famille	5101	7,41
376	19	Directeur de l'administration du programme de santé publique	5101	7,41
377	19	Directeur de l'administration de programme santé mentale et dépendances	5101	7,41
379	19	Directeur de l'administration du ou des programmes et ...	5101	7,41
999	19	Directeur des services généraux, à la jeunesse et à la famille et des services multidisciplinaires	5101	7,41
999	19	Directeur des communications et des programmes santé publique	5101	7,41
999	19	Directeur des services à la clientèle	5101	7,41
999	19	Directeur des programmes psychiatrie, santé mentale, enfance, jeunesse, famille et santé publique	5101	7,41
999	19	Directeur de l'administration du programme enfance, jeunesse et famille	5101	7,41
999	19	Directeur de l'administration de programme santé mentale et dépendances	5101	7,41
999	19	Adjoint au directeur de l'administration de programmes	5101	7,41
999	19	Directeur de l'administration du ou des programmes	5101	7,41
352	12	Adjoint au directeur de la recherche	5104	2,41
355	12	Adjoint au directeur de l'enseignement	5104	2,41
999	12	Coordonnateur - administration du centre de recherche	5104	2,41
410	17	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5112	2,10
411	17	Commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services	5112	2,10
420	17	Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services	5112	2,10
999	17	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5112	2,10
410	13	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5138	1,24
411	13	Commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services	5138	1,24

## Catégories d'emplois à prédominance féminine ayant droit à un ajustement salarial

No Corps d'emplois	No Classe d'emplois	Titre de la catégorie d'emplois	Catégories d'emplois	% Correctif <sup>(1)</sup>
410	14	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	5139	0,02
411	14	Commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services	5139	0,02
999	14	Commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services	5139	0,02
999	12	Chef du service - assistant technique en pharmacie	5167	2,41
505	12	Coordonnateur ou chef d'unité de soins infirmiers (CHSGS et CSSS, volet courte durée)	5170	0,33
507	12	Chef d'unité de soins infirmiers en hébergement	5170	0,33
999	12	Chef d'unité de soins	5170	0,33
505	13	Coordonnateur ou chef d'unité de soins infirmiers (CHSGS et CSSS, volet courte durée)	5171	0,07
507	13	Chef d'unité de soins infirmiers en hébergement	5171	0,07
999	13	Chef d'unité de soins infirmiers spécialisés	5171	0,07
999	13	Chef clinique externe, hémodialyse, oncologie	5171	0,07
534	13	Chef du service d'ergothérapie	5177	9,83
534	15	Chef du service d'ergothérapie	5178	8,78
999	15	Chef du service d'ergothérapie ou de physiothérapie	5178	8,78
999	15	Chef de discipline de l'ergothérapie psychiatrique et chef de service de l'ergothérapie physique et de l'inhalothérapie	5178	8,78
534	16	Chef du service d'ergothérapie	5179	2,77
999	16	Chef des services ergothérapie (site adulte)	5179	2,77
999	16	Chef professionnel ergothérapie, chef du service des archives, centre documentaire, bibliothèque	5179	2,77
999	16	Chef du service professionnel - ergothérapie	5179	2,77
999	13	Conseiller en développement des milieux de vie	30001,1	0,33
999	13	Conseiller en milieu de vie	30001,1	0,33
999	13	Conseiller en milieu de vie et chef d'unité centre de jour	30001,1	0,33
999	13	Conseiller à la qualité des services (développement des compétences professionnelles)	30004	0,33
999	13	Adjoint au conseiller à la gestion des risques et qualité	30004	0,33
999	14	Conseiller en gestion des risques et appréciation de la qualité	30005	0,02
999	14	Conseiller à l'amélioration continue de la qualité	30005	0,02
999	14	Gestionnaire de la qualité, des risques et des projets	30005	0,02
999	14	Conseiller à la qualité et à la gestion des risques	30005	0,02
999	14	Conseiller à la qualité des pratiques professionnelles	30005	0,02
999	14	Conseiller à la qualité	30005	0,02
999	14	Conseiller à la qualité des services	30005	0,02
999	14	Conseiller au programme - services à la clientèle, gestion des risques	30005	0,02
999	14	Conseiller - prévention et gestion des risques	30005	0,02
999	14	Conseiller cadre - qualité des soins, des services et gestion des risques	30005	0,02
999	14	Conseiller clinico-administratif des éducateurs	30005	0,02

(1) La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, supérieur au taux unique ou au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou son titre d'emploi) et égal ou supérieur au nouveau taux unique ou au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement ne reçoit aucun correctif.

La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, égal ou supérieur au taux unique ou au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou titre d'emploi) et inférieur au nouveau taux unique ou au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement voit son taux de traitement porté au nouveau taux unique ou à l'échelon maximum de l'échelle de traitement. Toutefois, ce correctif est égal à la différence entre le taux corrigé et le taux applicable le jour précédant cette correction duquel est réduit le forfaitaire, le cas échéant, qui lui est versé à titre de personne salariée hors taux ou hors échelle.